

COMMUNE DE SALLES-ADOUR

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 21 DEC. 2020

Direction Départementale des Territoires
et de l'Équipement
des Pyrénées
BP 1349 - 3 rue Lortet
65013 TUNDES cedex

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000
© IGN/ADP PACSCLARE 8e édition 2017
Modèles : Réseau Hydrographique des Territoires des Hautes-Pyrénées

Date : Novembre 2019

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone bleue : constructible sous conditions
- Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Plan d'eau

